



**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
PÉDAGOGIQUE À DOMICILE,
À L'HÔPITAL OU À L'ÉCOLE**

LE SAPADHE 22

Permet à l'élève dont la scolarité est interrompue pour raisons médicales de :

- Garantir sa scolarité, dans son lieu de vie, à domicile, à l'école ou en établissement de santé.
- Limiter les ruptures dans son parcours de scolarisation.
- Maintenir et faciliter son lien social sa classe, élèves comme adultes.
- Anticiper son retour en classe dans les meilleures conditions au regard de ses besoins.

Pour qui ?

- Pour tout élève inscrit dans une école ou un établissement d'enseignement scolaire du 1er ou du 2d degré, du département des Côtes d'Armor.
- Pour raison de santé physique ou psychique, dont la scolarité risque d'être interrompue pour une période minimale de deux semaines consécutives (hors vacances scolaires) ou, pour les maladies évoluant sur une longue période, trois semaines discontinues.
- Pour les enfants en situation de difficultés sociales majeures pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et empêchés temporairement de fréquenter leur école ou leur établissement scolaire.

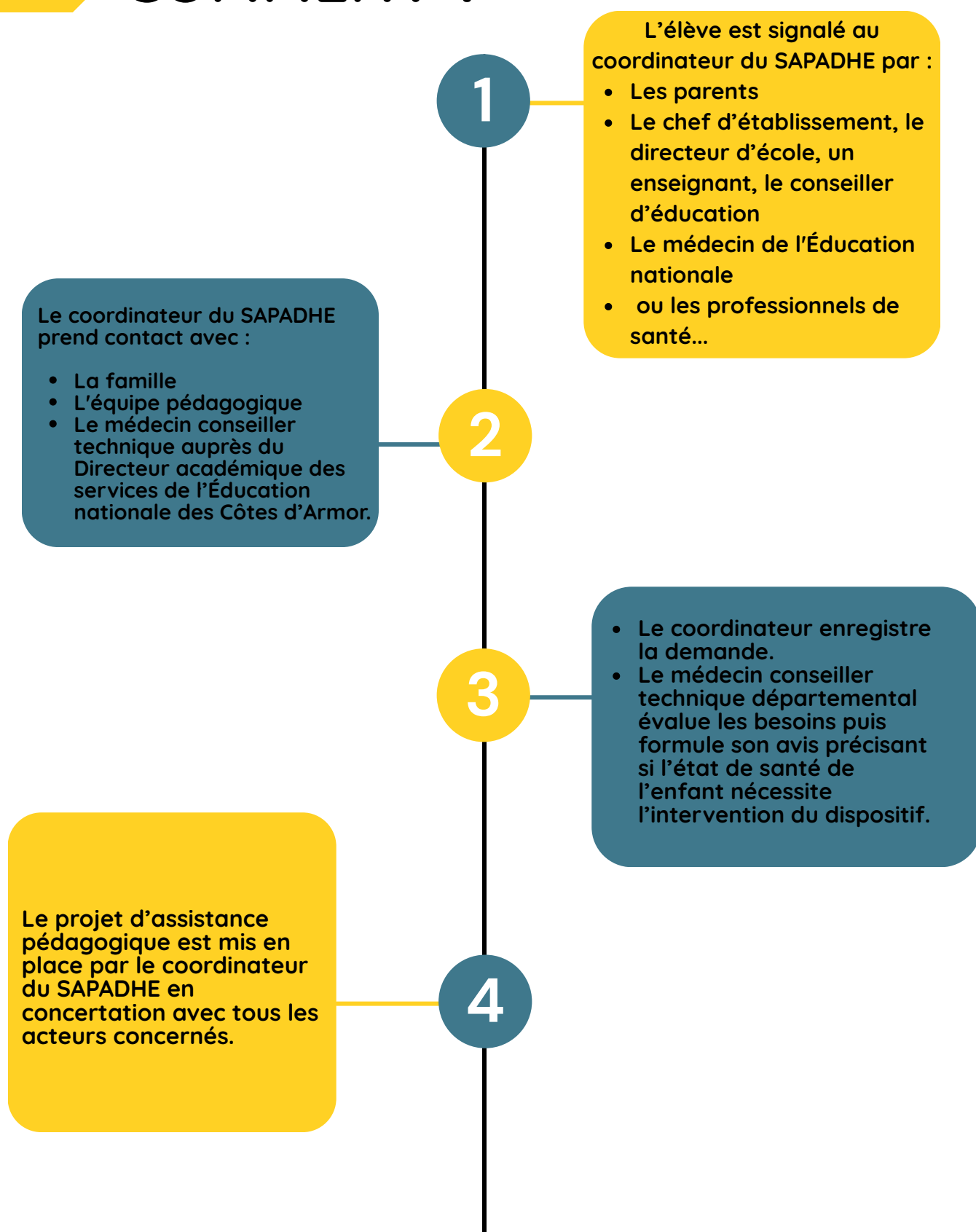
Par qui ?

Par des enseignants :

- En activité et volontaires (prioritairement ceux de l'élève ou enseignants appartenant au réseau du SAPADHE 22).
- En complément d'un enseignant dans certaines situations, un robot de télé présence pourra être proposé par le médecin conseiller technique (Dispositif TED-i Travailler ensemble à distance).



COMMENT ?



CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE QUALITÉ DU SAPADHE

(SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE À DOMICILE, À L'HÔPITAL OU À L'ÉCOLE)

- S'inscrit dans la complémentarité du service public et garantit le droit à l'éducation pour tout élève malade ou accidenté.
- Est garant de la confidentialité.
- Est un service gratuit et laïque pour les familles. Il s'adresse à tout élève quel que soit son école ou son établissement d'origine.
- Tout partenariat avec le dispositif départemental suppose l'adhésion aux principes énoncés dans la présente charte.

Contactez le SAPADHE au :

02 96 75 91 36

sapadhe22@ac-rennes.fr

8 rue des Champs de Pies

CS 22369

22 023 Saint-Brieuc Cedex 01